



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **2 novembre 2015**

Délibération n° 2015-0710

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Construction du nouveau siège du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Approbation d'une convention

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 13 octobre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 4 novembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, MM. Jacquet, Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Chabrier (pouvoir à M. Devinaz), Dercamp (pouvoir à Mme David), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Jannot (pouvoir à M. Lebuhotel), Panassier (pouvoir à M. Desbos), M. Piegay (pouvoir à M. Pillon), Mmes Poulain (pouvoir à M. Curtelin), Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Veron (pouvoir à M. Grivel).

**Conseil du 2 novembre 2015****Délibération n° 2015-0710**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Construction du nouveau siège du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Approbation d'une convention**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 7 octobre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)**

Créé le 20 mai 1965 à l'initiative de la France, par la 18ème Assemblée mondiale de la santé à Genève et sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) est une organisation internationale rattachée à l'organisation des Nations Unies (ONU), dont la mission est de promouvoir la coopération en matière de recherche sur le cancer et d'assurer le leadership au niveau international dans ce domaine (causes du cancer, actions de prévention, éducation et formation des chercheurs).

Lié avec l'Etat français par un accord de siège, signé à Paris le 14 mars 1967 et publié au Journal officiel le 16 juin 1970 et par décret n° 70.504 du 9 juin 1970 portant accord entre le Gouvernement de la République Française et l'OMS, son siège a été fixé à Lyon.

Les membres fondateurs du CIRC étaient les Etats-Unis d'Amérique, la France, l'Italie, la République fédérale d'Allemagne et le Royaume-Uni. A ce jour, le CIRC comprend désormais 25 pays avec, outre les pays fondateurs, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Brésil, le Canada, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, l'Inde, l'Irlande, le Japon, le Maroc, la Norvège, les Pays-Bas, le Qatar, la République de Corée, la Fédération de Russie, la Suède, la Suisse et la Turquie.

Cette organisation internationale est dotée de sa propre personnalité juridique et bénéficie d'une gouvernance associant un Conseil scientifique, composé de chercheurs uniquement et un Conseil de Direction constitué des représentants officiels des Etats participants.

Son financement est composé de 2 catégories de ressources avec un budget ordinaire biennal supérieur à 40 millions d'euros voté par le Conseil de direction et des financements extrabudgétaires de plus de 10 millions d'euros attribués par la Commission européenne, le National institutes of health des Etats-Unis, World cancer research fund, Fondation Gates ainsi que diverses sources caritatives et gouvernementales en France, et autres fonds de recherche.

Parmi ses objectifs, la coordination des études internationales sur les causes du cancer et les actions de prévention et stratégies de lutte contre le cancer, en particulier dans les pays en voie de développement, constituent deux axes prioritaires. Reconnu pour l'excellence et l'indépendance de ses études sur les causes et les mécanismes de la cancérogénèse, le CIRC rassemble quelques-unes des bases de données mondiales de référence, les plus utilisées, dans plusieurs domaines phares tels que l'évaluation des facteurs de risque du cancer et les statistiques du cancer dans le monde.

Le CIRC assoit sa notoriété scientifique sur des programmes piliers comme les monographies, global stats, des plateformes collaboratives de données et de travail, sa biobanque, ses publications (IARC Handbooks of Cancer Prevention, WHO / IARC Classification of Tumours, etc .)

Avec plus de 5 millions d'échantillons biologiques correspondant à 1,5 million d'individus bien caractérisés, issus de plus de 50 études différentes, la biobanque du CIRC est l'une des collections internationales d'échantillons les plus variées au monde. De même, le CIRC fournit des données factuelles sur la prévalence et l'incidence de la maladie dans le monde, les stratégies de prévention et de dépistage précoce, ainsi qu'un soutien à leur mise en œuvre. Il génère de nouvelles informations grâce à une approche interdisciplinaire englobant l'épidémiologie, la biostatistique, la bioinformatique et la recherche en laboratoire.

En résonance avec la Déclaration politique de l'ONU sur la lutte contre les Maladies non transmissibles, le CIRC est investi de la mission clé de diffusion des conseils stratégiques de lutte et prévention, à destination des pays en voie de développement, grâce notamment à ses traductions.

Le CIRC est ainsi le seul des principaux instituts de recherche sur le cancer à donner la priorité aux pays à revenu faible et intermédiaire, voués à payer un lourd tribut à la hausse des cancers dans le monde au regard de leur phase de transition et de changement des modes de vie traditionnels.

Education et formation sont au cœur de la mission du CIRC. A cet égard, le Centre attribue des bourses d'études, propose un programme de cours et fait de la formation une composante à part entière de ses projets de recherche.

En collaboration avec des partenaires internationaux, notamment avec l'OMS, le CIRC exerce de plus en plus ses activités dans le cadre des programmes nationaux de lutte contre le cancer pour leur mise en œuvre et l'évaluation de leur efficacité.

En terme d'évaluation, les résultats du CIRC le classent parmi les premiers lors de comparaisons au niveau international. En 2013, le classement réalisé par SCImago 1 sur plus de 4 000 instituts de recherche dans le monde, a placé le CIRC dans le top 1 %, tant pour la qualité et l'impact de ses travaux, que pour l'étendue de ses collaborations internationales. Un autre classement international concernant l'excellence de la recherche au plan mondial a placé le CIRC dans le top 10 des instituts pour ce qui est du domaine de la médecine.

### **Les objectifs stratégiques de la relocalisation du CIRC à Lyon**

Le CIRC est installé depuis 1972 à Lyon dans des bâtiments (tour I. G. H. et auditorium) d'environ 8 500 mètres carrés, édifiés par la Ville de Lyon sur un terrain lui appartenant situé à Lyon 8° et financés par l'Etat, le Département du Rhône et la Ville de Lyon. Cette mise à disposition fait actuellement l'objet d'une convention entre la Ville de Lyon et le CIRC, ayant pris effet le 1er octobre 2002 pour une durée de 30 ans, et est consentie à titre gratuit.

Des extensions successives ont été créées, liées à l'expansion du CIRC et de ses activités de recherche, avec la construction de 3 bâtiments annexes (BRC, Latarjet, Sasakawa-Takamatsu - soit environ 1 500 mètres carrés), propriétés du CIRC.

Depuis 2008, divers rapports de diagnostics techniques ont montré l'état de vétusté avancé du site actuel du CIRC. La forte obsolescence de la tour du CIRC (amiante, étanchéité, isolation, etc.) a conduit à la décision d'une construction nouvelle à Gerland ou dans un autre quartier de Lyon 7° sur le site actuellement occupé par l'Etablissement français du sang, dont le déménagement effectif et complet, dans son nouveau siège situé à Décines Charpieu, est prévu pour la fin du 1er semestre 2017.

Depuis 2011, l'État, la Région Rhône-Alpes et la Communauté urbaine de Lyon, devenue Métropole de Lyon le 1er janvier 2015, ainsi que la Ville de Lyon, se sont mobilisés fortement autour du projet de relocalisation du CIRC à Lyon, plus particulièrement sur le Biodistrict de Gerland.

Acteur stratégique pour la France, le CIRC apporte une forte contribution au rayonnement international et à la visibilité du territoire. Sur le plan mondial, il s'agit de l'unique agence internationale indépendante de recherche sur le Cancer, ainsi qu'une des 2 seules organisations internationales de l'ONU avec l'UNESCO, à avoir son siège en France et la seule organisation en régions.

Positionné comme l'interface d'un réseau mondial de chercheurs et d'instituts, favorisant les collaborations à travers le monde, son savoir-faire en coordination d'études internationales de haute qualité et son statut d'organisme international, lui permettent d'assurer un rôle moteur et de rassembler les parties prenantes de différents pays pour étudier des questions sensibles nécessitant de dépasser le seul cadre des instituts de recherche nationaux.

Cette dimension internationale se traduit notamment par l'accueil annuel de plus de 500 chercheurs de grande renommée internationale (prix Nobel, directeurs de centres de recherche sur le cancer, conseillers scientifiques des Ministères de la Santé, etc.) et par le soutien à une collaboration active avec les instituts français.

Acteur régional de premier plan, la recherche d'excellence menée par le CIRC contribue à l'identification d'un domaine de spécialisation sur la santé personnalisée et les maladies infectieuses et chroniques en Rhône-Alpes, dans le cadre de la stratégie régionale d'innovation et de spécialisation intelligente.

Le CIRC apporte donc une contribution directe au positionnement du territoire de la Région Rhône-Alpes en "Oncologie" avec la 7ème place européenne occupée par la Région sur ce domaine qui s'appuie sur des publications scientifiques dont la moitié est le fruit des travaux du CIRC.

De nombreuses et importantes collaborations scientifiques sont menées au niveau régional et national avec l'INSERM, les hôpitaux, les universités, le CNRS, le Cancéropôle CLARA, l'Institut de biologie et chimie des protéines, plateforme INCa SYNERGIE LYON CANCER, etc.

Le CIRC représente donc un acteur structurant du territoire avec la présence de 250 scientifiques sur les 320 salariés actuels, en provenance de plus de 50 nationalités différentes et plus de 500 bourses de formation accordées à de jeunes chercheurs (85 % de retours dans le pays d'origine).

Enfin, le CIRC constitue un acteur en développement avec un objectif à 20 ans de 150 chercheurs supplémentaires et le développement d'une Bio banque comme base de données d'échantillons biologiques unique au monde.

Dans ces conditions la relocalisation du CIRC constitue une opération prioritaire pour la Métropole de Lyon et doit répondre aux enjeux économiques de sa filière d'excellence des sciences du vivant et participer aux objectifs stratégiques suivants :

- asseoir la renommée du Biodistrict de Gerland en y concentrant les institutions ainsi que les acteurs économiques et industriels de la filière sciences du vivant,
- accroître la visibilité européenne et mondiale au travers de la constitution d'un pôle d'institutions internationales, facteur d'attractivité de nouvelles implantations,
- favoriser l'ancrage sur le biodistrict de Gerland, de la fonction « Recherche et Développement » des acteurs des sciences du vivant,
- faire du CIRC et de son bâtiment un lieu de colloques et de lisibilité de l'excellence française de demain, ouverts sur le monde extérieur,
- mettre en œuvre le projet urbain et immobilier du biodistrict de Gerland au travers de la construction d'un nouvel équipement de recherche en cohérence avec les prescriptions urbaines et architecturales et intégré dans un tissu économique en fort renouvellement.

### **Le projet de relocalisation du siège du CIRC**

Au stade de l'étude de programmation, le projet bénéficie d'une surface utile de 11 300 mètres carrés répartie en :

- espaces scientifiques : 7 158 mètres carrés,
- services administratifs logistiques et techniques : 1 614 mètres carrés,
- locaux communs des fonctions support (accueil, salles conférences, auditorium, etc.) : 2 528 mètres carrés.

Enfin le calendrier de l'opération répond au planning suivant :

- validation du programme : septembre 2015,
- validation des financements : fin 2015,
- lancement de la consultation : janvier 2016,
- études de maîtrise d'œuvre : 2017,
- début des travaux : 1er trimestre 2018,
- livraison du bâtiment équipé : 2ème semestre 2020.

Les engagements des partenaires, explicités dans la convention cadre objet de la présente délibération, sont les suivants :

- la Métropole de Lyon sera maître d'ouvrage de la relocalisation du bâtiment et assurera, à ce titre, le pilotage intégral de cette opération, dont le coût prévisionnel de l'opération de construction est évalué à 48 millions d'€ TTC,

- ce projet est financé en numéraire par la Métropole de Lyon, la Région Rhône-Alpes et l'État qui apporteront respectivement 18, 13 et 17 millions d'euros au travers des modalités de financement précisées dans la convention cadre et dans les conventions de financement subséquentes qui interviendront,

- le terrain d'assiette du nouveau siège situé 1 - 3 rue du Vercors à Lyon7°, d'une superficie de 9 055 mètres carrés, appartenant actuellement à la Ville de Lyon, sera apporté en nature par cette dernière à l'opération de relocalisation du CIRC par la cession dudit terrain à la Métropole de Lyon à l'euro symbolique au plus tard au 1er semestre 2017, correspondant à la date prévisionnelle de libération totale du site par son occupant l'établissement français du sang (EFS). La valorisation de cet apport en nature à l'opération de relocalisation du CIRC a fait l'objet d'une évaluation par France domaine et s'élève à 13 millions d'euros,

- la Métropole de Lyon sera aussi maître d'ouvrage de la déconstruction et de la dépollution du terrain d'assiette du nouveau siège du CIRC, après l'acquisition du terrain d'assiette du futur projet de construction auprès de son propriétaire actuel, la Ville de Lyon, qui assurera la prise en charge financière totale des opérations de déconstruction et dépollution via le versement d'un fonds de concours,

- la Métropole lancera une procédure de consultation en conception-réalisation afin de désigner un groupement composé d'une équipe de maîtrise d'œuvre et d'une entreprise générale pour le choix d'un projet et sa réalisation,

- en tant qu'utilisateur et futur destinataire du bâtiment, le CIRC bénéficiera, à l'issue de la construction, de la mise à disposition du bâtiment à titre gratuit et selon des modalités qui seront également précisées dans le cadre d'une convention ultérieure en particulier en termes de partage des charges de fonctionnement. Il aura à sa charge les aménagements intérieurs et équipements modulaires. Sa contribution pourra également prendre la forme de la valorisation des bâtiments dont il est propriétaire sur le site actuel de Lyon 8°.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
frais administratifs / divers / imprévus	1 580 200	État	17 000 000
prestations intellectuelles	6 940 800	Métropole de Lyon	18 000 000
travaux préparatoires	270 000	Région Rhône-Alpes	13 000 000
construction	38 249 000	<i>Total subvention pour la construction</i>	<i>48 000 000</i>
espaces extérieurs	960 000	Ville de Lyon	13 000 000
coût de l'opération - hors foncier	48 000 000	<i>(apport en nature par cession à l'euro symbolique)</i>	
coût du foncier	13 000 000		
<b>Total</b>	<b>61 000 000</b>	<b>Total</b>	<b>61 000 000</b>

Détails des dépenses :

- Phase études et consultations :

Année 2016 : 750 000 € TTC

- études préalables (géotechnique, économique, topographique, etc.) : 120 000 € TTC,
- avis d'appel public à la concurrence concours : 10 000 € TTC,
- indemnité de concours : 600 000 € TTC,
- commission technique pour concours : 20 000 € TTC.

Année 2017 : 3 165 000 € TTC

- études de conception : 3 050 000 € TTC,
- contrôle technique conception : 100 000 € TTC,
- coordination sécurité et protection de la santé conception : 15 000 € TTC.

- Phase conception, réalisation et travaux :

Années 2018 à 2020 : 44 085 000 TTC

Forts de l'intérêt à maintenir le CIRC sur le territoire de Lyon, l'État, la Région Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon ont décidé de se mobiliser financièrement pour permettre la réalisation d'une opération de construction visant à offrir au CIRC un hébergement pérenne. Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'approuver le projet de construction du nouveau siège du CIRC ainsi que la convention cadre à passer entre les différents partenaires de la Métropole de Lyon dans cette opération ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - le projet de construction du nouveau siège du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) à Lyon,

b) - la convention cadre à passer entre la Métropole de Lyon et les partenaires définissant, notamment, les conditions de financement de l'opération.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Décide** l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P02 - Rayonnement national et international pour un montant de 4 915 000 € en dépenses et 1 000 000 € en recettes à la charge du budget principal, sur l'opération n° 0P02O4934, répartis selon l'échéancier suivant :

- en 2016 : 750 000 € en dépenses,
- en 2017 : 3 165 000 € en dépenses et 200 000 € en recettes,
- 2018 : 1 000 000 € en dépenses et 800 000 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2015.**